

N°2022\_51



COMMUNE DE PORTE-DE-SAVOIE  
DECISION DU MAIRE

**Objet :** **Accord de financement dans le cadre de l'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique.**  
**Subvention d'équipement.**

**Le Maire de Porte-de-Savoie,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n°24052022D05 du 24 mai 2022 portant fixation du régime des aides à l'acquisition par les habitants de la commune de vélos à assistance électrique et autorisant le Maire à verser lesdites subventions,  
**VU** le règlement d'attribution des aides à l'acquisition de vélos à assistance électrique annexé à la délibération du 24 mai 2022,

**VU** les crédits prévus budget principal de la commune,

**VU** la décision de la commission d'attribution des aides de la communauté de communes Cœur de Savoie en date du 12 septembre 2022.

Considérant que la demande présentée par M. SCHAEFFER Jean-Charles répond aux conditions d'éligibilité telles d'énoncées dans le règlement d'attribution précitées.

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Une aide d'un montant de 100,00 € est accordée à M. SCHAEFFER Jean-Charles, domicilié 141 rue de Chartreuse 73800 PORTE-DE-SAVOIE. Cette aide sera versée sur le compte bancaire de l'intéressée.

**ARTICLE 2 :** La Directrice Générale des Services et le service de gestion comptable de Chambéry sont chargés, chacune en ce qui concerne, de l'exécution de la présente décision.

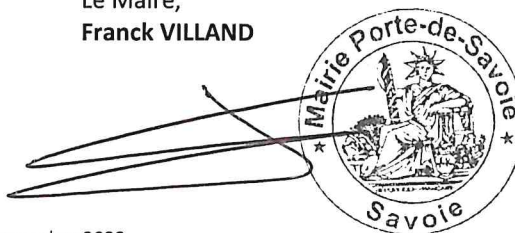
**ARTICLE 3 :** La Présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.

Ampliation en sera :

- Adressée au Comptable Public.

Fait à Porte-de-Savoie, le 4 novembre 2022.

Le Maire,  
**Franck VILLAND**



Mise en ligne sur le site internet de la commune à compter du 10 novembre 2022  
Décision n°2022-51

Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20221104-2022\_51-DE  
Date de télétransmission : 09/11/2022  
Date de réception préfecture : 09/11/2022